

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
23 mars 2023

Date d'affichage :
23 mars 2023

Objet

N° 23.03.29.05 - 012
Avenant n°2 au contrat de
Délégation de Service Public –
Redevance (SOGITCS)

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 29 mars à 19 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

Présents : MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU, Héléne GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT-MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : MMES et M. Aurélie SOUBESETE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO,

Procurations : Mme Aurélie SOUBESETE donne procuration à M Olivier PEANNE – Mme Elodie MONTERO donne procuration à M. Philippe SAINT-MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD

Considérant que la délégation de service public dont est titulaire la SOGITCS pour la gestion du camping l'Aerial et du Centre Sportif de l'Isle Verte prévoit le paiement à la mairie de Soustons d'une redevance annuelle forfaitaire et fixe.

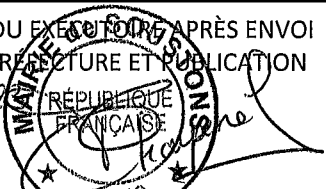
Considérant que cette redevance n'a pas évolué depuis la conclusion de la convention en 2016, malgré l'inflation importante de ces 2 dernières années.

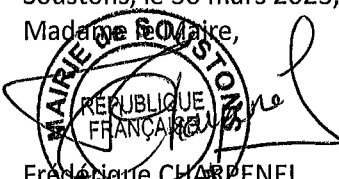
Il est proposé d'augmenter la redevance fixe prévue au contrat de Délégation de Service Public de 10 % à compter du 1^{er} janvier 2023 correspondant à l'inflation constatée sur ces 2 dernières années. La redevance est ainsi portée à 605 000 € pour le camping et à 132 000 € pour le CSIV

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la Délégation de Service Public liant la commune et la SOGITCS pour l'exploitation du camping l'Aerial et du Centre Sportif de l'Isle Verte, prévoyant l'augmentation de 10 % de la redevance fixe relative au camping et au CSIV à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXÉCUTIF APRÈS ENVOI
EN SOUS PRÉFECTURE ET PUBLICATION
LE 7/04/23
Le Maire,


Soustons, le 30 mars 2023,
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL.
40140